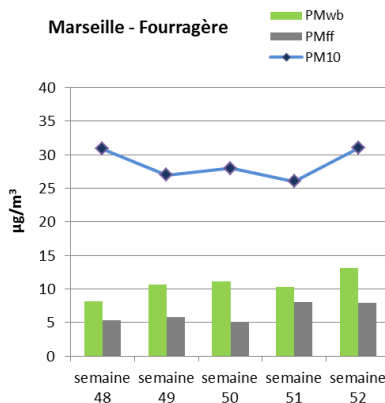
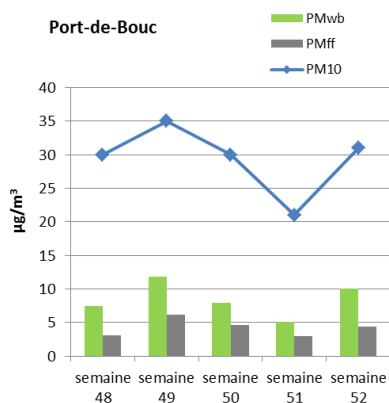
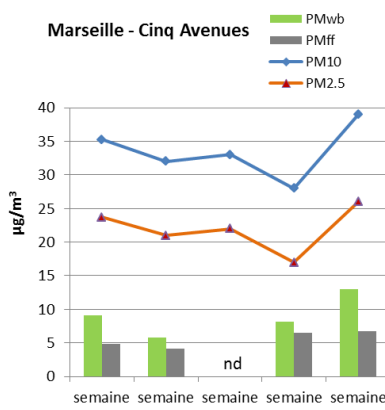
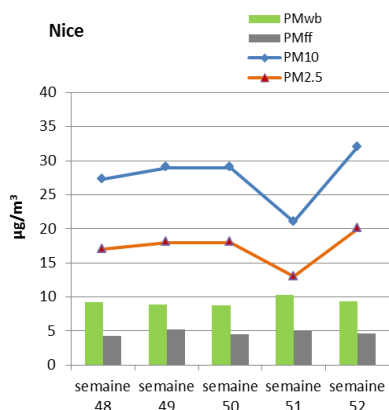
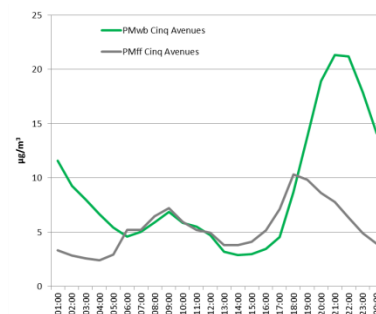


Air PACA dispose de quatre sites de mesure de black carbon dans la région. Les analyseurs permettent de dissocier la part des particules qui provient de la combustion d'énergies fossiles (essentiellement due au trafic) de celle issue de la combustion de biomasse.



Le mois de décembre a été marqué par plusieurs épisodes de pollution aux particules, et par un net accroissement des teneurs en black carbon sur tous les sites, notamment à La Fourragère. Le profil journalier des concentrations (ci-dessous représenté pour le site de Marseille Cinq Avenues) laisse clairement apparaître un pic en soirée pour les particules provenant de la combustion de biomasse, ainsi que deux pics aux heures des trajets domicile/travail pour les particules issues du trafic.



Concentrations hebdomadaires en particules issues de la combustion de bois et du trafic, et en particules PM10 et PM2,5 sur les quatre sites de mesure

Sources :

Le black carbon est issu de la combustion incomplète de combustibles d'origine fossile ou biomassique. Ses sources principales sont la combustion des moteurs (diesels essentiellement), le chauffage résidentiel au bois, au fioul et au charbon, la production d'électricité, le brûlage de déchets verts et agricoles, les incendies de forêts.

Méthode de mesure :

L'æthéromètre AE33 détermine les niveaux de black carbon par une méthode optique. La mesure de l'absorption est faite pour sept longueurs d'ondes différentes, ce qui permet de différencier l'origine des sources de combustion, et ainsi d'estimer la part de carbone suie issue de la combustion d'énergies fossiles et celle provenant de la combustion de la biomasse.

Glossaire :

PMwb : estimation de la concentration des particules issues de la combustion de biomasse en $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

PMff : estimation de la concentration des particules issues de la combustion d'énergies fossiles (trafic principalement) en $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Réglementation :

Le black carbon ne fait l'objet d'aucune référence normative actuellement. La réglementation porte uniquement sur les PM10 et PM2,5.

Les bilans mensuels des territoires sont disponibles à la rubrique [publications](#) sur www.airpaca.org.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner, [contactez-nous en cliquant ici](#).

contact.air@airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06



www.airpaca.org